

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU : 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de conseillers votants présents : 35 dont 2 pouvoirs

Nombre de procurations (8) – Monsieur Jean-Louis OLAÏZOLA donne procuration à Madame Cécile DENIS – Monsieur Benjamin VOINOT donne procuration à Madame Nathalie CROSNIER – Monsieur Gérard WECKERING donne procuration à Monsieur Patrice BONNEAUX – Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER donne procuration à Monsieur Benoît GARNIER – Monsieur Cyril SANDERS donne procuration à Monsieur Alain GODARD – Madame Laurence BROQUERIE donne procuration à Monsieur Samuel GRIS – Madame Élisabeth DELCROIX donne procuration à Monsieur Étienne LÉONARD - Madame Corinne FERRARO donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CALLAIS

Dont nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (2) – Monsieur Jean-François DEZAVELLE donne pouvoir à Monsieur Gérard RABIN – Monsieur Charles FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Bernard TOTA

Nombre de conseillers votants : 43

Nombre de conseillers excusés : 12

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick AUBRY

Date de convocation : 18 novembre 2021

Date d'affichage : 1^{ER} décembre

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	MATHIEU Éric	X						
	CLAUDOTTE Corinne			X				
ALLAIN	MAGNIER-CARETTI Émeline	X						
	MILLERY Roland	X						
ALLAMPS	VALLANCE Denis	X						
	MATHIOT Clothilde	X						
BAGNEUX	DELOCHE Ludovic	X						
	COURTOIS Bruno							
BARISEY AU PLAIN	GÉRONDI Jean-Marie					X		
	NION Stéphane				X			
BARISEY LA COTE	FRANÇOIS Charles				X			
	TOTA Bernard	X						
BATTIGNY	THOMASSIN Denis	X						
	COLIN Jean				X			
BEUVEZIN	MANGENOT Hervé					X		
	SAUNIER Élodie					X		
BLENOD LES TOUL	OLAÏZOLA Jean-Louis				X			
	DENIS Cécile	X	X					
	RUFFIN Jérôme	X						
	MICHEL Martine				X			
BULLIGNY	GRIS Alain	X						
	VAILLANT Marie-Thérèse	X						
COLOMBEY LES BELLES	VOINOT Benjamin				X			
	WECKERING Gérard				X			
	PESCARA Jacqueline	X						
	BONNEAUX Patrice	X	X					
COURCELLES	CROSNIER Nathalie	X	X					
	CHAUMONT Sonia	X						
CREPEY	THOMAS Jérémy							
	THOMASSIN Daniel	X						
	LOCH Geneviève	X						

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
CREZILLES	AUBRY Patrick	X						
	GRIS Isabelle			X				
DOLCOURT	BONAL Damien				X			
	LARDIN Bruno							
FAVIERES	HOFFMANN Valérie				X			
	DATIN Fabien				X			
FECOCOURT	BASELLO Marianne	X						
	THIERY Christine							
GELAUCCOURT	CAPDEVIELLE Michel					X		
	LAIDELLI Emmanuel							
GEMONVILLE	GODARD Alain	X	X					
	CHAROTTE Monique							
GERMINY	DETHOREY Patrick	X						
	FLORENTIN Daniel							
GIBEAUMEIX	KIEFFER Denis	X						
	COLIN Catherine			X				
GRIMONVILLER	BARBIER Régis	X						
	HOLWECK Denis							
MONT LE VIGNOBLE	CALLAIS Jean-Pierre	X	X					
	FERRARO Corinne				X			
MONT L'ÉTROIT	TAVERNIER Jean-Jacques				X			
	ROUSSEL Michel							
MOUTROT	MATOS Charles				X			
	HUGUENIN Fabrice							
OCHEY	PARMENTIER Philippe	X						
	VATTANT Daniel	X						
PULNEY	DEZAVELLE Jean-François				X			
	RABIN Gérard	X						
SAULXEROTTE	BOUVOT Céline					X		
	SORATROI Serge							
SAULXURES LES VANNES	KACI Pascal					X		
	GARNIER Benoit	X	X					
SELAINCOURT	VALLANCE Françoise	X						
	VALLANCE Jean-Sébastien			X				
THUILLEY AUX GROSEILLES	BROQUERIE Laurence				X			
	GRIS Samuel	X	X					
TRAMONT EMY	MAILLARD Béatrice	X						
	AUDET Jacqueline			X				
TRAMONT LASSUS	HUEL Roland	X						
	DUPRÉ Fabrice			X				
TRAMONT ST ANDRE	SANDERS Cyril				X			
	FLAMENT Xavier							
URUFFE	DELCROIX Élisabeth				X			
	LÉONARD Étienne	X	X					
VANDELEVILLE	DELOFFRE Claude	X						
	FOMBARON David							
VANNES LE CHATEL	AUFRÈRE Nathalie					X		
	CORNUAUX Sébastien					X		
VICHÉREY	ABSCHEIDT Alain				X			
	DILLET Chantal				X			

Étaient également excusés : Monsieur le sous-préfet de Toul, Laurent NAVE- Monsieur le sous-préfet de Neufchâteau, Monsieur Gaël ROUSSEAU –

Étaient également présents : représentants de l'association NOOBA – Madame Charlotte BEAUREGARD – Madame Laurence SAINTOT – représentant de l'Est RÉPUBLICAIN de Toul – Madame Josiane WITZ conseillère municipale de GIBEAUMEIX – Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUÉRY – Madame Yvette DE ROSA

Ordre du jour

- 1- Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 21 octobre 2021
- 2 - Présentation des actions de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) par sa coordinatrice, Charlotte BEAUREGARD
- 3 - Présentation des actions de NOOBA et perspectives 2022-2025
- 4 - Information sur la mutuelle AD2S à destination des personnes à faible revenu (mais toutefois supérieur aux seuils permettant des aides au niveau de la santé)
- 5 – cc-2021-1737 - Lancement des études pré-opérationnelles OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur toute la communauté de communes et d'une OPAH-RU (Renouvellement Urbain) sur COLOMBEY dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » suite à une présentation du bilan OPAH qui vient de se terminer
- 6 - cc-2021-1738 - Convention avec l'EPF-GE concernant la reconversion des friches militaires de CREPEY
- 7 - cc-2021-1739 - Déchets ménagers : modification de la convention nous liant avec COVALOM
- 8 - Affaires et informations diverses
 - 8 - 1 Dématérialisation autorisation au droit du sol
 - 8 - 2 Distribution des badges au contrôle d'accès déchèterie

1- VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2021

À l'unanimité les membres du conseil communautaire ont approuvé le procès-verbal du 21 octobre 2021

2 - PRÉSENTATION DES ACTIONS DE LA CPTS (COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ) PAR SA COORDINATRICE, CHARLOTTE BEAUREGARD

Présentation d'un diaporama que vous trouverez en annexe par Madame Charlotte BEAUREGARD, ergothérapeute et témoignage de Madame Laurence SAINTOT en tant que professionnel membre de la CPTS du Sud Toulinois.

Le territoire de la CPTS est le Sud Toulinois recouvre la communauté de communes ainsi que les communes de Domgermain, Charme la Côte, Choloy Menillot et Gye soient 42 communes pour 13298 habitants. Pour info, la maison de santé de Vicherey est rattachée à la CPTS de la Plaine.

La CPTS travaille avec de nombreux acteurs, dont en priorité l'hôpital et les professionnels de santé (médecins, dentistes, infirmiers, kiné, ergo, ostéopathe, infirmier, diététicienne, orthophoniste, psychologue, pharmaciens), mais aussi, les écoles, périscolaires et collèges, les associations (et en particulier avec le Relais Familles et Nooba), le médico-social (crèche, EHPAD, ESAT, ...), les collectivités (CCAS, communes et Maison des Solidarités du département), la MSA, etc ...

Ses missions sont :

- L'accès aux soins :
 - o En permettant l'accès à un médecin traitant
 - o En améliorant la prise en charge des soins non programmés en ville
 - o En développant le recours à la télésanté
- L'organisation de parcours pluriprofessionnel autour du patient
 - o Annuaire de ressources <https://www.cptsdusudtoulinois.com/>
 - o Travail pluriprofessionnel sur les addictions, la santé des femmes, la prévention de l'obésité et du diabète, ...
- Développement des actions territoriales de prévention
 - o Action de prévention autour des écrans, de la vaccination, de l'activité physique, de la parentalité, du soutien des aidants, etc ...
- Développement de la qualité et de la pertinence des soins
 - o Analyse de la pratique ouverte à tous les professionnels de la CPTS
 - o Actions autour de la perte d'autonomie des personnes âgées
 - o Actions autour des conduites addictives

- Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire
 - o Sensibilisation à la santé publique
 - o Accueil de nouveaux praticiens et des étudiants en stage auprès des professionnels de la CPTS

3 - PRÉSENTATION DES ACTIONS DE NOOBA ET PERSPECTIVES 2022-2025 et CF diaporama en annexe

Présentation du diaporama que vous trouverez en annexe par deux animateurs de NOOBA, Audrey ROUSSEAU et Guillaume FELLOUS.

Les différents axes pour la période 2022-2025 sont détaillés dans le diaporama, mais vous pouvez trouver les titres ci-dessous :

AXE 1 : Soutenir les acteurs locaux.

AXE 2 : Développer la dimension éducative des projets.

AXE 3 : S'adresser aux enfants et aux jeunes dans une dimension intergénérationnelle

AXE 4 : Favoriser l'accessibilité des actions aux familles les plus éloignées de la vie sociale et culturelle

AXE 5 : Mettre en œuvre un pilotage participatif du projet Nooba.

4 - INFORMATION SUR LA MUTUELLE AD2S À DESTINATION DES PERSONNES À FAIBLE REVENU (MAIS TOUTEFOIS SUPÉRIEUR AUX SEUILS PERMETTANT DES AIDES AU NIVEAU DE LA SANTÉ)

AD2S est une association qui œuvre, en complément des dispositifs législatifs, pour favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes.

4 outils sont déployés à l'échelle du Grand Est :

- Banque de Ressources : Site internet regroupant l'ensemble des démarches de l'accès aux droits à destination des accompagnants sociaux.
- Garantie Santé : Mutuelle négociée à tarif préférentiel à destination des publics vulnérables non éligibles à la CSS.
- Lab's / Webinaires : Temps d'échanges et de formation en présentiel ou en distanciel, sur des thématiques en lien avec l'accès aux droits ou aux soins.
- Guide des Solidarités et Annuaire de l'Inclusion Numérique (Meurthe et Moselle) : Cartographies permettant de recenser les acteurs de solidarités et d'inclusion numérique.

Adhésion du Contrat de santé du Pays Terres de Lorraine

- Par cette adhésion, toutes les Communautés de Communes, CCAS, Mairies, Maisons France Service et Services d'Insertion de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois peuvent accéder à ces outils.
- Un identifiant et d'un code d'accès à la banque de ressources pour les communes est nécessaire. Si besoin, n'hésitez pas à le demander à la communauté de communes.
- Les personnes pouvant être bénéficiaire de la Mutuelle Garantie Santé AD2S :
 - ne sont pas éligibles à la Complémentaire Santé Solidaire
 - ont de faibles ressources (ou un reste à vivre faible, mais il n'y a pas de seuil pré-établi)
 - sont accompagnées par une structure adhérente (qui peut être la commune ou le CCAS)
-

5 – CC-2021-1737 - LANCEMENT DES ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES DE LA 5^{ÈME} OPAH (OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT) SUR TOUTE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET D'UNE OPAH-RU (RENOUVELLEMENT URBAIN) SUR COLOMBEY DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » SUITE À UNE PRÉSENTATION DU BILAN DE L'OPAH QUI VIENT DE SE TERMINER

Cf diaporama en annexe

La Communauté de communes souhaite poursuivre ses actions en faveur du parc ancien dégradé en s'inscrivant dans le cadre du Programme d'Orientations et d'Actions du PLUI-h approuvé en mars 2021. La 4^{ème} OPAH (2016-2021) achevée le 30 juin dernier, a montré l'importance de poursuivre la réhabilitation des logements sur le territoire. Dans ce cadre, il est proposé de lancer la 5^{ème} OPAH afin de ne pas perdre ce dynamisme sur le périmètre de la Communauté de communes

L'OPAH débiterait par la phase d'études (diagnostic préalable et étude pré-opérationnelle) en 2022 et aboutirait sur la phase de suivi-animation, après la signature d'une convention entre le Département, l'ANAH et la Communauté de communes.

Le Président demande l'autorisation de lancer l'opération en commençant par l'étude diagnostic et l'étude pré-opérationnelle.

À l'issue des conclusions de la phase d'études, les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre durant le suivi-animation, seront fixés dans la convention d'opération qui sera soumise à l'approbation des élus.

Proposition faite au conseil communautaire :

Lancer une consultation pour une étude pré-opérationnelle d'OPAH

- 1^{ère} tranche : étude pré-opérationnelle d'OPAH
- 2^{ème} tranche : étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur Colombey-les-Belles
- 3^{ème} tranche : étude sur les logements vacants

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire à l'unanimité

ACCEPTENT de s'engager dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour l'ensemble du territoire, dont une OPAH-RU sur Colombey-les-Belles dans le cadre de "Petites Villes de Demain".

AUTORISENT le Président à lancer une consultation permettant de sélectionner le bureau d'études chargé de réaliser le diagnostic préalable et l'étude pré-opérationnelle.

ACCEPTENT de réserver au budget 2021 la dépense relative aux études OPA. (environ 50 000 €)

SOLLICITENT des subventions de l'ANAH et du Conseil Départemental afin de cofinancer cette étude

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération

6 - CC-2021-1738 PROJET DE SIGNATURE DE CONVENTION PRÉ-OPÉRATIONNELLE EPFGE- CCPCST POUR UN DIAGNOSTIC DES FRICHES MILITAIRES DE CRÉPEY

Le vice-président en charge de l'économie rappelle l'existence sur le ban communal de Crépey d'une friche militaire constituée d'un ancien dépôt de munition et de sa base vie ainsi que d'un ancien casernement qui appartiennent toujours au Ministère de la Défense.

La Communauté de Communes du Pays de Colombey Sud Toulinois réfléchit à la reconversion de cet ensemble. Des projets sont à l'étude et nécessitent de mener des investigations et diagnostics complémentaires à ceux diligentés par l'Armée pour vérifier les perspectives de reconversion.

La CCPCST a lancé une étude biodiversité (sur une année complète et d'un montant d'environ 17 000 €) afin de prendre connaissance d'éventuelles contraintes environnementales qui s'imposeront sur ce site (délibération du conseil communautaire du 23 septembre 2021)

La CCPCST a sollicité l'intervention de l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand Est) pour assurer la réalisation d'études complémentaires portant sur le site de l'ancien dépôt de munitions et le casernement situé sur le territoire communal de Crépey.

Ces études doivent permettre d'étudier la faisabilité de l'opération au regard des contraintes du site. Il convient d'estimer les coûts d'acquisition du terrain, des travaux de désamiantage, de déconstruction, de gestion des pollutions, ainsi que de confortement des bâtiments qui seraient conservés.

La convention précise le contenu du projet ainsi que les modalités de financements des études qui seront prises en charge à 80% par l'EPFGE et 20 % par la communauté de communes. Le montant estimé de ces études est de 150 000 €.

Le vice-président évoque également la dernière contrainte fixée par les services du ministère de la Défense en date du 3 novembre 2021 et concernant l'ancien site de stockage de munition : l'armée conserverait la soute qui a explosé, les 2 voisines qui se sont effondrées et par sécurité les 2 autres qui leur sont contigües. De plus, l'armée resterait propriétaire de la voirie devant ces soutes et n'accorderait pas de droit de passage. Cela générera des contraintes importantes pour la circulation des véhicules sur le site ainsi que pour le passage des différents réseaux (eau, électricité, assainissement, eaux pluviales, ...) Cela remet en cause l'exploitation du site. Le prospect en a été informé le 23 novembre. Cette information remet en cause son projet.

Les élus proposent de solliciter le Sous-Préfet afin qu'il organise une réunion avec les services du ministère de la Défense afin de trouver une solution.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire et à unanimité

VALIDENT l'interpellation du sous-préfet de Toul afin de trouver une solution

DEMANDENT à être informés des suites de cette réunion

ACCEPTENT néanmoins de poursuivre les études engagées concernant la requalification de l'ensemble des friches militaires de Crépey

APPROUVENT la signature de la convention avec l'EPFGE annexée à la présente délibération, portant sur la réalisation de diagnostics et d'études techniques sur le site base vie, soutes à munition et casernement situé sur la commune de Crépey, pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 150 000€TTC prise en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la Communauté de Communes du Pays de Colombey Sud Toulinois.

AUTORISENT le Président à signer la convention pré-opérationnelle avec l'EPFGE ainsi que tous documents en lien avec cette décision.

VALIDENT l'inscription au budget économique de 2022 d'une ligne « étude pré-opérationnelle friches de Crépey » de 30 000€ TTC.

7 - CC-2021-1739 - DÉCHETS MÉNAGERS : MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LA COVALOM.

La loi de finances 2021 soumet au taux de 5,5% de la TVA les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation matière des déchets ménagers. Lorsqu'ils ne relèvent pas de ce taux réduit, le taux applicable est de 10%.

L'administration fiscale a refusé à la COVALOM le bénéfice du taux de TVA réduit pour les activités de collecte séparée, tri et traitement des déchets recyclables pour les raisons suivantes :

- Les conventions conclues entre la COVALOM et les 2 communautés de communes sont des conventions de prestations globales sans lots spécifiques, aux termes desquelles les collectivités acquièrent des prestations indissociables de collecte, tri et traitement de déchets en mélange et en collecte séparée

- La DDFIP estime que "les prix sont formés de manière forfaitaire, car ils ne dépendent pas de quantités livrées ou exécutées, ce qui présume l'absence d'opérations distinctes". Dans la réalité, les prix sont fonctions des tonnages livrés et donc des coûts demandés par les prestataires de la COVALOM.
- Les contrats ne prévoient pas pour ces éléments différents (tri et déchets ultimes) de prix distincts déterminés en fonction des quantités propres à chacun d'eux

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire à unanimité **DEMANDENT** l'application du taux de TVA réduit à 5,5% pour toutes les prestations prévues par le code général des impôts, en particulier les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et valorisation matière des déchets des ménages et des prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations.

AUTORISENT le Président à signer de nouvelles conventions avec la COVALOM

AUTORISENT le Président à signer tout document découlant de ces décisions

8 - AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

8 - 1 - DÉMATÉRIALISATION AUTORISATION AU DROIT DU SOL

Dans le cadre de la dématérialisation des ADS (Autorisation au droit du sol), 6 séances de formation pour les secrétaires de mairies (et les élus qui le souhaitent) ont été programmées. Voici les dates des 3 dernières :

- Vaudigny le 30/11/2021 de 14h à 16h (Maison des Animations de la CC Pays Saintois)
- Colombey les Belles le 02/12/2021 de 14h à 16h (MAIRIE)
- Visioconférence le 29/11/2021 de 17h à 19h

8 - 2 - DISTRIBUTION DES BADGES AU CONTRÔLE D'ACCÈS DÉCHÈTERIE

5 dates à venir pour la distribution des badges au contrôle d'accès déchèterie, et 4 autres dates supplémentaires ont été programmées à la pépinière AGRINOVAL

Distribution des badges

- Allamps : le mardi 23 novembre de 14h à 19h, le vendredi 26 novembre de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi 27 novembre de 9h à 12h
- Vannes le Chatel : le mardi 30 novembre de 14h à 19h, le vendredi 3 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi 4 décembre de 9h à 12h

Et ajout de 4 demi-journées supplémentaires à la pépinière Agrinival (proche de la déchèterie) **les mercredis 8 et 15 décembre** de 13h30 à 17h30 ainsi que les **samedis 11 et 18 décembre** de 13h30 à 17h30

8.3 – FONDS DE CONCOURS 2021

Rappel du vice-président en charge du pôle finances qu'il est urgent de boucler les dossiers du fonds de concours 2021

8.4 DATE DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE – le jeudi 16 décembre 2021

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

cc-2021-1737 - Lancement des études pré-opérationnelles OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur toute la communauté de communes et d'une OPAH-RU (Renouvellement Urbain) sur COLOMBEY dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » suite à une présentation du bilan OPAH qui vient de se terminer

cc-2021-1738 - Convention avec l'EPF-GE concernant la reconversion des friches militaires de CREPEY

cc-2021-1739 - Déchets ménagers : modification de la convention nous liant avec COVALOM

Levée de séance 23 h 00

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Philippe PÉRENDINIER

